

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2018

PROCES-VERBAL

Vu pour être annexé à la
Délibération du Conseil Municipal
en date du 22/03/2019 - Aff 1.2

Séance du 15 novembre 2018

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39



Le Maire,

A. TAÏBI

L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le neuf novembre deux mille dix-huit, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Larbi LEBIB, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN

Étaient absents représentés :

Mme Zaïha NEDJAR	a donné pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
M. Kassem IDIR	a donné pouvoir à	M. Mathieu DEFREL
M. Olivier MATHIS	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
M. Lamine SAÏDANE	a donné pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
M. Jean-Claude DE SOUZA	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU
Mme Evelyne SEEGER	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	Mme Fatima DRIDER
Mme Teragi CHEVET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie JEANNOT
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN

Absents :

M. François VIGNERON, Mme Nadia ZEHOU, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNOT

Ville de Stains

Monsieur le Maire propose, avant de démarrer l'ordre du jour du Conseil Municipal, une minute de silence en hommage aux victimes des tragiques attentats du 13 novembre 2015, il y a trois ans déjà. Il souhaiterait que, dans ce moment de recueillement solennel, l'ensemble des personnes présentes aient également une pensée émue pour toutes les victimes innocentes des terribles guerres qui ont lieu dans le monde. Il pense en particulier au Yémen, à la Syrie ainsi qu'à la Bande de Gaza. Par ailleurs, il souhaiterait associer à ce recueillement les victimes du changement climatique, sujet de plus en plus préoccupant, et les réfugiés qui fuient la misère.

A l'invitation de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux observent une minute de silence.

Monsieur le Maire voudrait dire quelques mots sur l'actualité stanoise et plus largement sur l'actualité du pays. Il souhaiterait revenir sur les trois réunions publiques « Parlons projet » qui se sont tenues la semaine dernière et qui ont permis de couvrir l'ensemble des quartiers. Ces trois réunions publiques ont rencontré un succès important. En effet, elles ont rassemblé un peu plus de 150 Stanois qui ont participé au débat et pris part aux échanges. A cette occasion, **Monsieur le Maire** et l'équipe municipale ont pu présenter les différents projets d'aménagement sur lesquels ils travaillent sans relâche et avec beaucoup de détermination depuis le début du mandat et, pour certains, bien avant le début du mandat. Ces projets participent au développement ainsi qu'à la transformation de Stains. Ils contribuent à la fois à augmenter son attractivité dans l'intérêt des Stanois, mais également à protéger son identité et ses quartiers pavillonnaires. Le Conseil municipal a eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises avec la mise en place prévue en janvier prochain du permis de louer. **Monsieur le Maire** évoquera également le projet de requalification du centre-ville, ainsi que la question majeure, pour laquelle l'équipe municipale est déjà mobilisée, qui concerne les transports de qualité. Ce sujet a fait l'objet de débats dans l'après-midi au Conseil départemental auquel assistait **Monsieur le Maire**.

Les Stanois venus nombreux et ayant pris part et ayant pu connaître les différents projets ont toutes et tous salué le travail engagé ainsi que la transformation qui va être opérée à Stains. Stains qui, le rappelle **Monsieur le Maire**, se situe aux portes d'entrée de la Métropole du Grand Paris. Les institutions et les différents partenaires ne s'y trompent pas non plus : ils ont également bien repéré, de manière très concrète, que Stains était dans une dynamique extrêmement importante et qu'un certain nombre de projets allaient pouvoir y être réalisés. Ces partenaires sont intéressés à l'idée de pouvoir travailler et partager un certain nombre de projets avec la ville de Stains. **Monsieur le Maire** annonce également que des entreprises de renom, connues nationalement et mondialement, vont faire leur arrivée à Stains. Pour lui, tout ceci est le fruit d'un long travail mené depuis plusieurs mois avec le soutien actif de Plaine Commune. **Monsieur le Maire** pense notamment à l'arrivée du centre de recherche ENGIE, le Crigen. Il se félicite du choix du Crigen qui a décidé de s'implanter sur la zone des Tartres Nord, et plus précisément sur la zone d'activité du Bois Moussay. Il s'agit d'une très bonne nouvelle puisque cette entreprise accueillera autour de 180 chercheurs et des dizaines d'emplois indirects. Elle sera un élément moteur en matière de développement économique.

L'équipe municipale a pour priorité et ambition de faire en sorte que ce développement économique puisse, avant tout, profiter aux Stanois. Elle y travaille d'arrache-pied. Le Crigen sera évidemment très proche, à peine quelques mètres, de la nouvelle gare T11. **Monsieur le Maire** voudrait remercier certains élus présents à ses côtés qui ont porté le projet d'installation d'une entreprise d'économie sociale et solidaire. Il pense en particulier à Andines, coopérative solidaire, qui viendra s'installer à Stains. Andines est un partenaire avec lequel la ville travaille depuis plusieurs années déjà. Il s'agit, pour

Ville de Stains

Monsieur le Maire, d'une bonne nouvelle, mais également d'une fierté de voir une coopérative solidaire, reconnue au-delà du territoire de Plaine Commune, venir s'installer à Stains. Celle-ci viendra en complément des entreprises d'économie sociale et solidaire déjà implantées sur le territoire. **Monsieur le Maire** pense en particulier à NOVAEDIA, avec la Ferme des Possibles, qui est un partenaire avec lequel Stains travaille de manière très étroite et dans d'excellents rapports.

Comme l'a déjà évoqué **Monsieur le Maire**, le lancement de l'étude urbaine pour une requalification du centre-ville est prévue. Cette requalification est extrêmement importante et il rappelle qu'elle faisait partie du contrat d'action municipale. **Monsieur le Maire** affirme que lui et son équipe ont pour habitude de tenir leurs engagements et, en ce qui concerne le centre-ville, l'engagement sera tenu. Ils travaillent de manière assez forte sur ce sujet avec notamment les services de Plaine Commune. Une réunion s'est d'ailleurs tenue cet après-midi qui a permis de présenter la programmation, ainsi que le calendrier, pour enclencher tout le travail de requalification du centre-ville. Stains a des atouts importants puisque, sur le centre-ville, il y a trois monuments qui marquent l'identité patrimoniale de la ville. Parmi ceux-là, l'église, qui a été complètement restaurée et pour laquelle la ville a fortement contribué à son financement en termes d'investissements, ainsi que la porte du Château de la Motte, totalement restaurée et réunie avec la nouvelle médiathèque Louis Aragon qui est extrêmement fréquentée. **Monsieur le Maire** y était samedi après-midi pour la présentation de l'ouvrage magnifique réalisé sur les cités-jardins, avec un zoom particulier sur la ville de Stains. Un ouvrage qui a pu voir le jour grâce au concours de la région Ile-de-France. L'équipe municipale y travaille depuis de nombreuses années avec Plaine Commune, l'ensemble des partenaires ainsi que l'association régionale des cités-jardins que **Monsieur le Maire** préside. L'équipe municipale s'était également engagée au lancement des études pour la rénovation de l'Hôtel de Ville. L'objectif est de pouvoir finir la restauration de ce dernier joyau qui marque l'identité et l'histoire de cette ville. **Monsieur le Maire** avait pris cet engagement avec l'équipe municipale, depuis le début du mandat, et qui sera bien évidemment concrétisé. Ces engagements sont tenus dans un contexte de plus en plus difficile avec des contraintes financières extrêmement importantes. Néanmoins, l'équipe municipale, avec l'intelligence collective, y est parvenue. **Monsieur le Maire** tient à saluer l'ensemble des services, les techniciens, les agents. **Monsieur le Maire** et l'équipe municipale ont réussi à capter un certain nombre de cofinancements, à chaque fois que cela était possible, et à maîtriser les dépenses tout en priorisant leurs orientations municipales. Ils ont également pu travailler intelligemment sur les investissements en les lissant davantage. Par ailleurs, ils ont fortement amélioré la situation financière de Stains malgré les ponctions injustes de l'État.

Monsieur le Maire rappelle toute la mobilisation qu'il a menée avec l'équipe municipale au sujet de la baisse des dotations de l'État aux collectivités. Cette bataille dure depuis 2014 et reste constante et forte. **Monsieur le Maire**, Sylvine THOMASSIN la Maire de Bondy et Mohamed GNABALY, le Maire de l'Ile-Saint-Denis, ont décidé de lancer une action forte en justice contre l'État pour rupture d'égalité. Il s'agit d'un travail qui dure depuis plusieurs mois et surtout depuis la publication du rapport Cornut-Gentille. Ce rapport a été annoncé et présenté avant cet été. Il a été établi par deux parlementaires qui ne sont pas issus de la Seine-Saint-Denis. Ils constatent, ce que nombre d'élus ont déjà constaté depuis très longtemps, la rupture d'égalité réelle sur ce département et en particulier à Stains au moins sur trois domaines : la justice, la sécurité et l'éducation. **Monsieur le Maire** a eu l'occasion, lors des assises de l'égalité qui se sont tenues à la Bourse du Travail le 5 octobre dernier, initiative menée par l'ensemble des parlementaires de Seine-Saint-Denis, d'intervenir, et de pointer cette inégalité territoriale, ce mépris vis-à-vis des habitants, et l'indignité qu'ils subissent au quotidien. Stains est une ville qui porte haut et fort des valeurs de solidarité, de fraternité, de partage et de lutte contre toutes les formes de

discrimination. **Monsieur le Maire** explique qu'il s'inscrit avec son équipe municipale dans cette démarche parce qu'ils défendent, avant tout, le respect et la dignité des habitants.

Les différents points proposés ce soir en validation concernent d'ailleurs des sujets extrêmement importants. **Monsieur le Maire** pense en particulier à la programmation du contrat de ville 2018 avec de nouvelles associations qui portent de très beaux projets. Il pense en particulier à la reconduction du contrat local étudiant qui permet à de nombreux jeunes Stanois de pouvoir être accompagnés, soutenus dans leur scolarité et de pouvoir bénéficier d'un soutien financier en lien avec les associations. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit d'un dispositif assez unique dont beaucoup de villes se sont fortement inspirées et Stains peut en être très fière. Le Conseil municipal abordera également le sujet de l'accompagnement des seniors en matière de santé, ainsi que la répartition financière pour un certain nombre d'associations qui font vivre le lien social dans le quartier. Le Conseil municipal est riche et va permettre de valider un certain nombre de projets importants sur la ville.

Communications du Maire

0.1 Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

Julien MUGERIN rappelle à **Monsieur le Maire** qu'il lui avait envoyé une question orale au sujet de ce document. Il en profite pour lui poser cette question. Si la réponse de **Monsieur le Maire** n'est pas suffisamment précise, Julien MUGERIN posera cette question sous forme orale et officielle en fin de Conseil.

Monsieur le Maire propose à Julien MUGERIN de poser sa question maintenant.

La question de Julien MUGERIN concerne les deux actions en justice qui se trouvent à la page 3 sur le document et sur la page 4 sur les tablettes. L'opposition souhaite connaître le détail des deux actions en justice qui sont stipulées dans le compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire. A savoir, l'affaire commune de Stains contre société Sequano Aménagement, ainsi que l'affaire opposant la ville à l'association Cercle de Réflexion et de Proposition d'Action sur la psychiatrie. L'opposition souhaiterait connaître la teneur de ces affaires, les motifs et les acteurs du contentieux.

En ce qui concerne la question de l'association Cercle de Réflexion de Proposition d'Action sur la psychiatrie, **Monsieur le Maire** explique qu'il s'agit d'une association qui avait formulé, auprès de la commune, sa demande d'intégrer les instances du Conseil local de santé mentale qui était animé par un des agents de la ville, et qui existe depuis de très nombreuses années. L'équipe municipale a signifié à cette association que l'institution avait déjà un partenaire qui intervenait dans ce domaine depuis de nombreuses années et qu'il n'était pas utile de travailler avec deux partenaires. D'autant plus que le travail mené avec le partenaire déjà positionné était très intéressant. L'équipe municipale a, évidemment, signifié à l'association un refus. **Monsieur le Maire** explique que non seulement l'association n'a pas du tout accepté cette décision, mais que par ailleurs son président s'est permis d'harcéler l'agent à plusieurs reprises par téléphone, par SMS et par e-mail. Il s'est permis de l'insulter et de le menacer.

Ville de Stains

L'équipe municipale a pris connaissance de cette situation extrêmement grave parce que l'agent a fini par se confier auprès de l'administration et des élus. Pour Monsieur le Maire, il semblait donc important de protéger l'agent. L'équipe municipale ne peut pas laisser un agent se faire insulter par une institution extérieure, ni par qui que ce soit d'ailleurs. La commune a donc porté plainte contre l'association.

La situation psychologique de l'agent a également dû être gérée puisqu'il a fait une très lourde dépression. Il n'a, malheureusement, toujours pas repris le travail et risque de rester marqué pour le reste de sa vie. Le tribunal administratif s'est prononcé en la faveur de la Commune. Cette victoire était très importante pour l'agent victime. Il a au moins été réparé par la justice, mais malheureusement, pas réparé psychologiquement. Monsieur le Maire rapporte que l'association, au lieu de s'excuser et de reconnaître les fautes graves qu'elle avait commises, a préféré s'obstiner et faire appel. Monsieur le Maire voudrait préciser que cette affaire a été très pénible psychologiquement pour l'agent. Il a été soutenu et reçu à plusieurs reprises par l'administration. Monsieur le Maire ainsi que d'autres élus l'ont reçu à plusieurs reprises. Le tribunal a acté que cette association s'était comportée de manière très incorrecte vis-à-vis de l'agent et vis-à-vis de l'institution en voulant à tout prix intégrer cette structure alors que celle-ci avait déjà un partenaire. Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale a pour objectif de défendre l'intégrité des agents et de les protéger.

Monsieur le Maire aborde ensuite le sujet de la société Sequano Aménagement. La commune de Stains avait souhaité faire édifier un immeuble de bureaux situé à l'angle boulevard Gorki et Bordes. L'immeuble Henri Barbusse devait permettre d'y installer les services municipaux, mais également d'autres services et notamment ceux du département ainsi que la trésorerie principale de Pierrefitte - Stains. Ce sont, globalement, les trois entités qui ont directement investi ce magnifique immeuble. Monsieur le Maire rappelle que la SIDEC avait été chargée de réaliser cet immeuble. Et la Ville avait souscrit un contrat de crédit-bail. Monsieur le Maire précise que la SIDEC n'existe plus puisqu'elle a été remplacée par la Sequano Aménagement. La SIDEC et la commune ont conclu un contrat de bail de longue durée pour quinze ans qui courait de 2003 au 3 avril 2018. Monsieur le Maire explique que ce contrat de bail de longue durée prévoit un accord de substitution, en vertu duquel la SIDEC s'engage, à un moment donné, à substituer à la commune dans le bénéfice de la promesse de vente qui avait été réalisée. Ce contrat de crédit-bail avait été conclu afin que la commune puisse devenir propriétaire de cet immeuble Henri Barbusse.

Évidemment, dans le cadre légal, la commune avait adressé un courrier à la Sequano Aménagement afin de formuler une demande pour faire appliquer cet accord. Monsieur le Maire précise que, à la surprise de l'équipe municipale, Sequano Aménagement a refusé de faire appliquer cet accord de substitution. Monsieur le Maire ainsi que l'équipe municipale doivent défendre les intérêts de la ville et des contribuables. Sequano Aménagement n'a pas souhaité prendre en compte cette application et cet accord de substitution comme cela avait été prévu et comme elle s'y était pourtant engagée par écrit ainsi qu'oralement.

Monsieur le Maire épargne aux élus les discussions qu'il a pu avoir avec le président de la Sequano, avec le directeur de la Sequano, avec le président du Conseil départemental et rappelle que la ville doit avant tout défendre ses intérêts... Au regard de cette situation assez particulière et face au refus de la Sequano, la commune a entrepris une action en justice. Monsieur le Maire espère, avec cette action, trouver un dénouement à cette situation. La commune souhaite faire valoir ses droits et demander la stricte application de l'accord de substitution tel qu'il a été prévu. Ce sujet est important mais Monsieur le Maire ne désespère pas quant au dénouement de ce dossier important. Monsieur le Maire

Ville de Stains

le répète, le rôle de l'équipe municipale est de défendre les intérêts de la ville de Stains et de ses habitants.

Julien MUGERIN demande si, pour cette affaire, un jugement a déjà été prononcé.

Monsieur le Maire confirme que non, pas encore. Les élus du Conseil municipal seront informés lorsqu'un jugement sera rendu.

0.2 Réforme de la gestion des listes électorales - Mise en place de la commission de contrôle

Monsieur le Maire indique que les élus disposent du rapport et précise que pour constituer cette Commission, il faudra, pour la majorité, 3 titulaires et 3 suppléants. Pour les listes d'opposition, il faudra 1 titulaire et 1 suppléant. Monsieur le Maire imagine que cela risque d'être un peu compliqué pour la liste d'opposition de Monsieur Khader ABDELLALI. Ces éléments doivent se trouver dans le bureau du préfet au plus tard le 30 novembre. Monsieur le Maire propose que les élus qui souhaitent faire acte de candidature puissent adresser rapidement un courrier ou un mail. Monsieur le Maire précise que si le second groupe d'opposition n'est pas en capacité de pouvoir élire un titulaire et un suppléant, le Code électoral permettrait dans ce cas de passer à la constitution d'une Commission relevant des communes de moins de mille habitants. Monsieur le Maire propose que les élus lui fassent part des candidatures assez rapidement. Il aimerait les avoir en tout début de semaine prochaine afin de pouvoir entériner cette décision. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de vote à établir, c'est surtout pour la constitution de cette commission, il faut que le préfet puisse prendre son arrêté.

Julien MUGERIN indique que d'emblée Monsieur Khader ABDELLALI présentera difficilement une liste, comme l'a dit Monsieur le Maire. Ainsi, il pense que la constitution de la commission se présentera selon le deuxième cas.

Monsieur le Maire explique qu'ils sont tout de même obligés de l'interpeller pour avoir son avis. En effet, il pourrait vouloir être candidat avec un suppléant. L'équipe municipale va revenir vers lui.

Julien MUGERIN rappelle que Khader ABDELLALI ne peut pas avoir de suppléant.

Monsieur le Maire précise que l'obligation porte sur au moins un titulaire. L'idéal est quand même d'avoir un suppléant.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire annonce que, dans l'ordre du tableau, M. Madi BOINA BOINA devait être désigné secrétaire de séance, mais il est absent. Toujours dans l'ordre du tableau, ce sera Madame Sylvie JEANNOT qui sera désignée secrétaire de séance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par

Ville de Stains

mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ Madame Sylvie JEANNOT, Conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 1.2 - Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) - année 2017

Rapporteur: Philippe LE NAOUR

Philippe LE NAOUR rappelle que ce rapport est réalisé chaque année. Le SIGEIF réunit en son sein 186 communes pour le gaz et 64 pour l'électricité. La ville de Stains, quant à elle, est adhérente pour le gaz. Philippe LE NAOUR explique que le SIGEIF fournit l'énergie de la ville de Stains et l'accompagne en ingénierie sur des projets, notamment en matière de maîtrise de la demande. Le SIGEIF achète aussi l'énergie. Les chiffres clés se trouvent en annexe du rapport. Philippe LE NAOUR trouve intéressant de lire une partie du rapport et en particulier le début sur le contexte de l'énergie dans le monde et particulièrement du gaz. Le Conseil municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité du SIGEIF ainsi que de son annexe et notamment les chiffres clés de Stains.

Francis MORIN croit avoir déjà fait cette remarque sur ce rapport. Il explique à nouveau que lorsqu'on lit la littérature, il existe tout un ensemble de services, mais la place du nucléaire reste pensée comme une expansion et un développement. Le programme, bien qu'il demeure toute une phraséologie sur l'énergie renouvelable, conserve une place privilégiée à l'industrie nucléaire. Francis MORIN revient sur les annonces du gouvernement qui prévoient de rallonger à 50 ans les durées de vie des centrales atteignant la limite d'âge avec la construction d'un programme de 8 à 10 EPR sur l'ensemble du territoire. Francis MORIN évoque les EPR en Finlande ou en Chine qui sont déficitaires et qui ne se terminent pas. Philippe LE NAOUR siège au syndicat pour la Ville de Stains. Francis Morin a déjà parlé de ce sujet avec Michel RIBAY qui représente Saint-Denis. Il pense qu'il faudrait les interpeller face à ce discours devant lequel les élus ne doivent pas rester passifs. Francis MORIN ne dit pas qu'il faut que la ville de Stains se retire, mais elle doit se demander ce qu'elle peut cautionner en tant qu'adhérente d'un syndicat comme celui-là. Il rappelle que la taille de ce syndicat est très importante. Pour lui, il ne s'agit surtout pas d'une transition énergétique résolue et déterminée.

Monsieur le Maire remercie Francis MORIN pour ces importantes précisions.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France et de son annexe relative aux « chiffres clés » spécifiques de la commune de Stains, pour l'année 2017.

Affaire n° 2.1 - Décision modificative n° 2 - exercice 2018

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI explique que le rapport concerne la décision modificative n° 2. Elle rappelle que les décisions modificatives permettent d'ajuster le budget primitif en fonction de la consommation des crédits par les services gestionnaires. Farida AOUDIA -

Ville de Stains

AMMI rapporte qu'une première DM avait été votée le 28 juin 2018 afin de, principalement, ajuster les recettes à la suite des notifications de celles-ci par l'État. Une deuxième DM est donc soumise, aujourd'hui, au vote du Conseil municipal. Farida AOUDIA - AMMI explique qu'elle permettra d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes après dix mois de consommation budgétaire. Elle précise que cette DM est équilibrée en dépenses ainsi qu'en recettes. Il s'agit principalement de nouvelles dépenses : 300 000 euros pour les dépenses d'électricité et des dépenses liées au nouvel emprunt. Il s'agit également de recettes non inscrites au budget primitif initial : la dotation politique de la ville 2018 de 284 000 euros en investissement ainsi que des recettes liées à des jugements et à des conventions de 310 000 euros en fonctionnement.

Le montant total du budget n'est pas en augmentation et l'équilibre se fait au niveau du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Farida AOUDIA-AMMI propose d'utiliser la présentation de cette DM pour rappeler que ces éléments donnent à voir une gestion rigoureuse et responsable des finances de la ville à l'aube du débat d'orientation budgétaire. Pour Farida AOUDIA-AMMI, ces documents témoignent de la capacité de l'équipe municipale à se projeter dans l'avenir en maintenant une forte exigence en matière de service public. L'ambition de l'équipe municipale est double : poursuivre sa politique de désendettement tout en offrant un haut niveau d'investissement ainsi que continuer à ne pas recourir au levier fiscal tout en protégeant les Stanois et en maintenant et développant un service public de qualité. Farida AOUDIA-AMMI remercie les élus pour leur attention.

Marie-Claude GOUREAU voudrait faire une première observation sur les 20 000 euros de la subvention complémentaire à l'Espérance Sportive de Stains. Elle souhaiterait savoir s'il s'agit bien d'un plus par rapport à ce qu'ils vont toucher. A savoir, 157 000 euros plus 20 000 euros.

Monsieur le Maire acquiesce et explique que c'est pour les cars. L'équipe municipale, en particulier Favella HIMEUR, a mené un travail important avec eux pour permettre à l'association de disposer d'une subvention. Monsieur le Maire précise qu'ils seront amenés à la gérer eux-mêmes pour pouvoir réserver des cars selon les besoins des sections. Il s'agit d'une démarche autonome très intéressante pour l'association omnisports.

Marie-Claude GOUREAU croit comprendre que cette subvention de 20 000 euros est uniquement pour les cars.

Monsieur le Maire confirme qu'elle est bien en plus des 157 000 euros.

Marie-Claude GOUREAU en déduit que cette subvention ne pourra être utilisée pour autre chose que pour des cars.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle est fléchée pour des cars. La subvention de l'ESS, en plus des 157 000 euros, augmente puisqu'elle atteint 177 000 euros.

Favella HIMEUR explique que cette subvention a fait l'objet de réflexions en concertation avec l'ESS selon leurs besoins sur leurs demandes de car. Ce n'est pas une somme définie par hasard, mais le résultat d'un travail réalisé avec la direction générale et les bureaux omnisports pour définir ce montant, afin qu'ils puissent gérer eux-mêmes leurs places pour les cars.

Monsieur le Maire confirme les propos de Favella HIMEUR. Ce travail a été mené pendant plusieurs mois afin de flécher justement cette subvention. Monsieur le Maire rappelle

Ville de Stains

qu'il faut ajouter, en plus de la subvention versée, toutes les mises à disposition des équipements sportifs, des salles qui ne sont pas nécessairement sportives ainsi que des personnels. En effet, la ville met parfois à disposition différents équipements pour les associations, les sections qui souhaitent organiser leurs assemblées générales. Pour **Monsieur le Maire**, il faut valoriser tous ces sujets qui sont extrêmement importants.

Monsieur le Maire explique que les services ont travaillé auprès des associations pour valoriser la part communale, très importante. La ville fait plus qu'accompagner et soutenir le tissu associatif et plus précisément le sport avec, en particulier, l'ESS. **Monsieur le Maire** souligne à ce titre la rénovation du club house du tennis, club visité plusieurs fois avec Favella HIMEUR, qui satisfait pleinement ses utilisateurs. Par ailleurs, l'équipe municipale reçoit des demandes des institutions sportives départementales, régionales ou nationales. **Monsieur le Maire** raconte avoir reçu, il y a quelques mois, l'assemblée générale du Rugby Ile-de-France et, avoir accepté leur demande, la ville recevra, le 30 novembre, l'assemblée générale du district football du département. Pour **Monsieur le Maire**, il est important que la ville apporte son concours à l'activité et à la vie des associations sportives.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix** pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la décision modificative n°2 présentant un total équilibré par section, selon le tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>Dépenses</i>	
<i>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	121 000,00
<i>Total Dépenses d'investissement</i>	121 000,00
<i>Recettes</i>	
<i>Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues</i>	284 000,00
<i>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	- 163 000,00
<i>Total Recettes d'investissement</i>	121 000,00

Ville de Stains

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
<i>Chapitre 011-Charges à caractère général</i>	496 529,65
<i>Chapitre 65-Autres charges de gestion courante</i>	93 000,00
<i>Chapitre 66-Charges financières</i>	5 655,66
<i>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</i>	8 500,00
<i>Chapitre 022 - Dépenses imprévues</i>	- 63 316,97
<i>Chapitre 023 - Virements à la section d'investissement</i>	- 163 000,00
Total Dépenses de Fonctionnement	377 368,34

Recettes	
<i>Chapitre 70- Produits et ventes diverses</i>	124 846,22
<i>Chapitre 73 - Impôts et taxes</i>	29 973,00
<i>Chapitre 74 - Dotations et participations</i>	5 000,00
<i>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</i>	213 405,58
<i>Chapitre 77- Produits Exceptionnels</i>	4 143,54
Total Recettes de Fonctionnement	377 368,34

Affaire n°2.2 - Reversement du produit des amendes de police perçu par les communes à l'Établissement Public Territorial Plaine Commune
 Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI explique que ce rapport vise à acter le reversement du produit des amendes de police perçu par les communes à Plaine Commune. A Stains, pour l'année 2017, il s'élevait à 72 023 euros. Un historique de l'aspect juridique est présenté dans le rapport. Il montre que le reversement du produit de ces amendes n'était pas nécessairement cadré juridiquement au départ. Farida AOUDIA -AMMI rappelle que les références datent de 2005 et que, depuis, cela a bien avancé. Ce rapport acte, comme chaque année, le reversement du produit des amendes à Plaine Commune.

Julien MUGERIN souhaite signaler la satisfaction de l'opposition d'avoir enfin été entendue et rappelle avoir longtemps parlé, l'année passée, du produit de ces amendes. Le montant atteignait, l'année dernière, 50 000 euros contre, cette année, 72 000 euros. Pour Julien MUGERIN, cette progression est positive. En ce qui concerne la question de la subvention de l'Espérance Sportive de Stains, l'opposition avait dit et écrit qu'elle la trouvait insuffisante. Elle se satisfait donc de son augmentation et de l'écoute de la majorité. En ce qui concerne le permis de louer, Julien MUGERIN constate que la majorité commence à l'appliquer. Il rappelle que l'opposition l'avait proposé il y a un an et que la majorité avait voté contre, avec de nombreux arguments. Pour Julien MUGERIN, il s'agit de l'intérêt d'une opposition et d'un partage de la parole, ou bien il peut y avoir une autre version, celle de se dire que c'est un peu trop tard, mais tant mieux si cela est fait maintenant.

Monsieur le Maire demande s'il doit comprendre que l'opposition souhaite entrer dans l'équipe municipale puisque les élus de l'opposition ont l'air de partager ce qui a été inscrit dans le contrat d'action municipale.

Ville de Stains

Marie-Claude GOUREAU répond que ce sera pour après.

Monsieur le Maire se réjouit que l'opposition puisse rejoindre les propositions de l'équipe municipale.

Pour Julien MUGERIN, c'est l'équipe municipale qui rejoint les propositions de l'opposition.

Monsieur le Maire précise que l'équipe municipale constituée a beaucoup à faire et avance dans l'intérêt des Stanois.

Monsieur le Maire rappelle, en ce qui concerne les amendes, que l'objectif est également de pouvoir obtenir des moyens pour accompagner la ville sur la question du stationnement et des aménagements que l'équipe municipale souhaite développer à Stains en matière de parking etc. La négociation avec l'EPT vise à capter une partie de cette redevance afin d'améliorer la question du stationnement et des parkings. **Monsieur le Maire** souligne qu'une partie de cette redevance a permis de travailler sur l'étude de stationnement qui a été présentée, il y a quelque temps, par Plaine Commune. L'équipe municipale travaille très concrètement sur ce sujet depuis le début du mandat.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le reversement d'un montant de 72 023 € à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune correspondant au produit des amendes de police perçu par la commune au titre de l'année 2017.

Affaire n° 2.3 - Programmation contrat de ville 2018

Rapporteur: Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que ce rapport devait être présenté par Zaiha NEDJAR, mais elle est absente et excusée. Il s'agit d'une délibération annuelle habituelle dans le cadre de la programmation du contrat de ville. Le montant total atteint 900 932 euros, dont près de 290 000 euros au titre du programme de réussite éducative, le PRE. **Monsieur le Maire** tient à rappeler que ce contrat de ville est un document-cadre signé par la ville, par l'EPT et par l'État. Sa période de mise en application a commencé en 2015 et finira en 2020.

Il donne comme objectif de réduire d'au moins 50% les inégalités entre le territoire et la région durant cette période. Un bilan de mi-parcours a été fait lors d'un Comité de pilotage à Plaine Commune que **Monsieur le Maire** préside puisqu'il est en charge de la politique de la ville au niveau du territoire. Celui-ci a montré que l'objectif de réduire les inégalités était loin d'être atteint. L'équipe municipale s'est fortement mobilisée à Stains afin que de nouveaux projets ambitieux puissent émerger. **Monsieur le Maire** rappelle que 29 projets sont portés par des associations et 10 concernent de nouveaux projets. Il s'agit là, pour **Monsieur le Maire**, d'une très belle tendance quantitative et qualitative.

Ces projets épousent le contrat d'action municipale, c'est-à-dire l'animation sociale dans les quartiers en lien avec les habitants, l'amélioration du cadre de vie, la tranquillité publique ainsi que, bien évidemment, la priorité majeure de l'équipe municipale, la réussite éducative. Monsieur le Maire précise que les subventions obtenues par la ville diminuent malheureusement de plus en plus et ne permettent pas de régler la question du droit commun. Monsieur le Maire a souvent l'occasion de répéter devant la préfète de l'égalité des chances que rien ne remplacera l'application du droit commun, que cela soit dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la sécurité... et que ces inégalités ne pourront pas être effacées si le droit commun ne s'applique pas sur la ville de Stains. Pour Monsieur le Maire, cette rupture d'égalité ne cesse malheureusement de s'accroître. Cela ne date pas d'il y a deux ans mais cette tendance devient de plus en plus inquiétante depuis de nombreuses années. Pour conclure, Monsieur le Maire a trouvé cette programmation très innovante et très intéressante. Il tient à saluer les agents pour le travail important mené par le service politique de la ville.

Marie-Claude GOUREAU donne lecture d'une déclaration :

Il est de notoriété publique, sur la ville, que l'association Femme dans la Cité connaît des difficultés importantes : problèmes de gouvernance et de finances. Nous aimerions avoir des informations sur ces difficultés, un point de situation sur l'association.

L'opposition a une affection particulière pour cette association, pour le grand cœur de ses membres et son action dans le quartier, et parce qu'elle pose une question essentielle pour nous : celle de la place des femmes dans nos quartiers populaires. Il ne faut donc pas qu'elle disparaisse, et c'est le risque avec la situation qu'elle connaît, et donc nous attendons que vous nous donniez les détails. Pourquoi ? Parce que les difficultés de cet ordre peuvent mettre à mal la participation de l'État qui pourrait couper les financements en cas de situation trop obscure.

Et la perte de ce financement c'est la mort de cette association. Chacun de nous, dans cette salle, doit être conscient que ce n'est pas parce que nous votons ce document que les subventions sont acquises. Rien n'est moins certain que cette subvention de l'État de 43 000 euros sera donnée au titre de la politique de la ville. Du coup, la question est simple : que compte faire la ville pour accompagner Femme dans la Cité dans ses difficultés pour ne pas laisser mourir l'association ? Ces questionnements et ces doutes nous feront donc nous abstenir sur le vote de cette délibération.

Monsieur le Maire trouve la fin du propos de Marie-Claude GOUREAU extrêmement importante et qu'elle vient malheureusement contredire les propos tenus par l'opposition un peu avant. En effet, l'opposition va, une nouvelle fois, s'abstenir sur le droit de subvention aux associations. Pour Monsieur le Maire, il est très facile d'avoir la main sur le cœur en voulant donner l'illusion de soutenir cette association et, dans le même temps, ne pas valider la subvention que la ville va octroyer à Femme dans la Cité ainsi qu'à bien d'autres associations. Monsieur le Maire a noté un certain nombre de questions dans la déclaration de Marie-Claude GOUREAU. Celles-ci ne relèvent pas de l'équipe municipale et du Maire. Monsieur le Maire ne peut pas répondre à la place de l'association. En revanche, il voudrait préciser que, depuis plusieurs mois, l'équipe municipale a fait le choix d'accompagner l'association afin qu'elle puisse sortir de cette situation extrêmement complexe.

Il arrive souvent que des associations rencontrent des difficultés à l'image de Femme dans la Cité. Cette association n'est pas n'importe laquelle puisqu'elle est, historiquement et jusqu'à aujourd'hui, très bien implantée à Stains. L'équipe municipale connaît très bien ses nombreux membres qui sont très engagés et dévoués. Elle a fait le choix depuis

plusieurs mois d'accompagner cette association afin qu'elle puisse sortir de cette situation. La municipalité a acté leur dossier de demande de subvention, qui a bien été déposé auprès des services municipaux. **Monsieur le Maire** rappelle que l'objectif est de permettre à l'association de continuer à mener ses actions d'animation sociale et ses actions d'insertion. La majorité municipale, pour permettre à l'association de vivre face à ses difficultés, votera pour cette subvention.

Monsieur le Maire explique que tout un travail doit être mené au sein de l'association afin de restructurer le Conseil d'administration et le bureau. **Monsieur le Maire** raconte que Femme dans la Cité a été extrêmement touchée par l'accompagnement proposé par l'équipe municipale. La majorité n'était pas obligée de le faire mais est très attachée à la vie associative sur le terrain. Pour **Monsieur le Maire**, il ne s'agit pas de trouver des solutions à la place de l'association. En effet, l'équipe municipale ne souhaite pas faire de l'ingérence au sein de la vie associative. En revanche, **Monsieur le Maire** explique vouloir les accompagner parce que cette association produit un travail extraordinaire. Si celle-ci ne trouve pas de solution et si le financement politique de la ville n'est pas honoré, l'équipe municipale reviendra devant le Conseil municipal pour retravailler sur un autre tableau. Pour la majorité, il s'agit de préserver l'activité et les actions menées par cette association.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** le tableau de programmation du contrat de ville 2018, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, au titre du soutien au contrat de ville 2018, pour le financement de l'action « Mission lutte contre les discriminations » dans le cadre du projet « Prévenir et lutter contre les discriminations » porté par la ville de Stains à hauteur de 10.000 euros.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter tout autre bailleur de fonds contribuant au financement de la politique de la ville de Stains.

ARTICLE QUATRE : **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE CINQ : **DIT** que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°2.4 - Demande de garantie suite à un réaménagement de la dette de la Maison du Cil

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI explique qu'il s'agit d'une demande de garantie qui avait déjà été délibérée au sein du Conseil municipal. Cependant, puisqu'il y a eu des discussions sur la dette ainsi qu'une redéfinition des montants, le Conseil municipal est obligé de délibérer avec les nouveaux montants.

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN explique que, lorsque les garanties sont renégociées, la ville obtient des conventions pour les appartements, pour le patrimoine, pour les contingents. Elle pense que, sur ce dossier et celui d'après, la ville doit être un peu plus agressive pour redemander aussi à ce que les contingents soient réadaptés à la demande lorsqu'une garantie est signée. Fabienne TESSIER-KERGOSIEN est prête à se battre pour cela. En effet, elle craint que, à un moment donné, il n'y ait plus de garantie, ce qui conduirait la ville à ne plus avoir de contingents propres. Fabienne TESSIER-KERGOSIEN estime que le moment est venu de renégocier et pas nécessairement de signer directement.

Monsieur le Maire explique que, lorsque l'équipe municipale a rencontré les différents bailleurs lors de la Conférence communale, cela faisait partie des points sur lesquels, elle a prévenu qu'elle serait intransigeante. Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale a déjà obtenu des résultats importants. Il a bien compris qu'il faut aller encore plus loin bien qu'une belle étape soit déjà franchie. Monsieur le Maire est parfaitement d'accord avec Fabienne TESSIER-KERGOSIEN et promet d'être très exigeant pour défendre cette question.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 35 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : ACCORDE la garantie de la commune de Stains à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt réaménagé d'un montant total de 2 923 632,38 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de Prêt N°1282585 et de l'avenant de réaménagement n°80856 entre la Maison du Cil SA D'HLM et la Caisse des Dépôts et Consignations ci-annexé.

L'annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et consignations », ci-annexée, fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : Les caractéristiques financières du Prêt réaménagé sont les suivantes :

- N° avenant : 80856
- N° ligne de prêt : 1282585
- Montant réaménagé hors stock d'intérêts : 2 923 632,38 €
- Intérêt compensateur ou différé refinancé : 0,00
- Intérêt compensateur ou différé maintenu : 0,00
- Quotité garantie (en %) : 100,00%

Ville de Stains

- Durée différée d'amortissement (en mois) : 0,00
- Durée de remboursement (nombre d'années) - Durée Phase amortissement 1 / amortissement 2 : 27,00 : 17,00/10,00
- Date prochaine échéance : 01/04/2019
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Taux d'intérêt actuariel en % - Phase amortissement 1 / Phase amortissement 2 : LA+1,150 / LA+0,600
- Nature du taux ou index : Livret A
- Marge fixe sur index phase amortissement 1 / phase amortissement 2 : 1,150 / 0,600
- Modalité de révision : DL
- Taux de progressivité d'échéance appliqué : 0,000
- Taux de progressivité d'échéance calculé : -2,207
- Taux de progressivité d'amortissement : -
- Taux progressif annuel plancher des échéances : 0,000

ARTICLE TROIS : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune est accordée pour la durée résiduelle totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE QUATRE : S'ENGAGE pendant toute la durée résiduelle du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

ARTICLE CINQ : AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et consignations ».

Affaire n°2.5 - Garantie de transfert de prêt de SOFILOGIS à la SA d'HLM France HABITATION suite au projet de fusion-absorption

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI précise que le principe est le même que le précédent rapport. La fusion entre SOFILOGIS et la SA d'HLM FRANCE HABITATION amène à transférer la garantie d'emprunt. Encore une fois, cette délibération avait déjà été prise dans un autre contexte, mais, le contexte changeant pour les bailleurs, il faut nécessairement revoir le rapport et adapter la délibération aux modifications structurelles des acteurs.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT,

Ville de Stains

Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : CONFIRME l'absence d'opposition de la commune au transfert des garanties d'emprunts transmis dans le cadre de la fusion-absorption de SOFILOGIS par la SA d'HLM FRANCE HABITATION.

ARTICLE DEUX : Les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

- Type de prêt : taux variable Livret A + 1,2
- N° du contrat initial : 1144010
- Montant initial du prêt en euros : 1 571 427,52 €
- Capital restant dû au 31/12/2018 : 1 085 535,26 €
- Quotité garantie : 100%
- Durée résiduelle du prêt au 31/12/2018 : 16,33 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Ex/Ex
- Taux d'intérêt actuariel : Livret A + 1,2

Affaire n° 3.1 - Contrat Local Etudiant 2018/2019

Rapporteur: Mathieu DEFREL

Pour Mathieu DEFREL, c'est un plaisir de présenter ce rapport depuis quatre ans. Il s'agit là de la huitième édition du contrat local étudiant. Ce dispositif est assez innovant sur le territoire national puisque la ville de Stains a été précurseur en la matière en lançant cette bourse d'études. Mathieu DEFREL rappelle que cette bourse vise un double objectif. Le premier permet d'accompagner les jeunes Stanoises et Stanois dans la poursuite des études. En effet, sur le territoire de Stains peut-être plus que sur d'autres, la barrière financière peut être un frein à la poursuite de grandes études, et de grands parcours, que ce soit dans des écoles de commerce, dans des écoles d'ingénieur, dans des filières publiques ou dans des filières techniques spécialisées. Cette bourse permet de donner un petit coup de pouce bien que ce soit loin d'être suffisant compte tenu des sacrifices et des engagements pris par les jeunes pour réussir leurs années.

Mathieu DEFREL explique que cette bourse doit également permettre de redynamiser un tissu associatif local dense et riche de près de 240 associations. L'équipe municipale voit, chaque année, et avec plaisir, de nouvelles associations s'inscrire auprès de la Maison des Associations. Le tissu bénévole tendait à devenir plus âgé pour partie. Or, le tissu associatif vit avant tout de bénévolat et, pour Mathieu DEFREL, c'est une réalité encore plus cruelle compte tenu de ce que fait l'Etat des projets, des contrats aidés, des partenariats et des emplois dans les associations.

Mathieu DEFREL estime que ces coupes budgétaires cruelles atteignent le tissu associatif depuis deux ans. La ville de Stains avait donc besoin d'un peu de dynamisme. Pour lui, la rencontre entre le tissu associatif et les jeunes de Stains a permis une vraie émulation des deux côtés. Au bout de huit ans, le bilan est plus que positif puisque, chaque année, le nombre de jeunes sensibilisés sur la question du bénévolat et de l'engagement associatif, est de plus en plus important. Mathieu DEFREL raconte que des jeunes qui ont participé au premier CLE sont aujourd'hui devenus membres de bureau, ils ont créé leur propre association sur la ville de Stains. Ils redonnent mille fois aux Stanois et aux Stanoises ce qu'ils ont pu recevoir humblement de la part de la collectivité et du tissu associatif local.

Pour Mathieu DEFREL, la pertinence de ce contrat n'est plus à prouver. D'ailleurs certaines collectivités s'inspirent de ce qui a été fait à Stains. Ce n'est pas la première fois et pour

Ville de Stains

Mathieu DEFREL, ce ne sera pas la dernière. Des villes voisines, comme La Courneuve, Saint-Denis ou Aubervilliers, ont passé le pas en sortant un concept plus ou moins proche du contrat local étudiant stanois ou sont en phase de finalisation. Mathieu DEFREL annonce que, cette année, 39 jeunes sont lauréats du dispositif sur les 58 candidatures examinées par 7 jurys, avec une parité quasi presque parfaite. 24 candidats sont accompagnés à hauteur de 1 500 euros, 15 candidats à hauteur de 2 500 euros. Cela représente un montant de 73 500 euros qui sera attribué cette année. Mathieu DEFREL rappelle que 100 000 euros sont disponibles chaque année. En revanche, cette année, beaucoup plus d'associations ont candidaté et Mathieu DEFREL trouve cela très positif. Les projets de ces associations sont multiples : humanitaire, aide aux devoirs, montage de projets, accompagnement à la stratégie et à la transformation numérique... Pour Mathieu DEFREL, ces parcours, associatifs ou jeunes, sont absolument splendides. L'équipe municipale est ravie de présenter ce contrat local étudiant en Conseil municipal. Mathieu DEFREL espère obtenir, cette année, une unanimité.

Monsieur le Maire remercie Mathieu DEFREL pour ses propos qui lui paraissent extrêmement importants. La ville de Stains est très fière de pouvoir accompagner de jeunes étudiantes et étudiants stanois que l'équipe municipale a eu l'occasion de rencontrer il y a quelques jours lors des signatures des contrats locaux étudiants. Ce travail vient compléter les actions menées par l'équipe municipale en direction de la jeunesse. Pour Monsieur le Maire, elles sont extrêmement importantes à partir des structures municipales, mais également à partir de projets qui permettent de faire la promotion de la jeunesse stanoise. Il s'agit d'une fierté collective. Monsieur le Maire trouve important de cultiver cette fierté et de cultiver l'ambition et la solidarité. L'équipe municipale continuera à travailler dans ce sens. Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, c'est la majorité qui apporte son soutien au contrat local étudiant. Il rappelle également que ce sont 100 000 euros qui sont consacrés à ce dispositif. Ce n'est pas une petite somme et cela correspond à un engagement financier et politique fort de l'équipe municipale.

Angèle DIONE remercie Mathieu DEFREL parce que les associations ont remonté exactement ce qu'il disait au sujet de l'engouement, cette année, pour le tissu associatif. Elle voudrait parler de ces jeunes stanois dont on ne connaît pas le quotidien et les difficultés pour mener à bien leurs études. Angèle DIONE rappelle que certains sont en manque de moyens pour acheter un livre ou faire un stage correct. Ils sont obligés de travailler tard le soir et de se concentrer la nuit. Angèle DIONE retrouve ces situations auprès des jeunes Stanois. Ce contrat local, pour elle, permet de voir réellement la volonté des jeunes de réussir leurs études. Malgré ces difficultés, ces jeunes donnent beaucoup au tissu associatif et aux Stanois. Angèle DIONE voudrait tirer son chapeau aux jeunes Stanois prêts à donner de leur temps.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) **et 8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : VOTE l'enveloppe globale affectée au dispositif Contrat Local Etudiant 2018/2019, pour un montant de 73 500 € (soixante-treize mille cinq cent euros).

ARTICLE DEUX : APPROUVE les termes du Contrat Local Etudiant 2018/2019 et de la charte du Contrat Local Etudiant 2018/2019.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la charte du Contrat Local Etudiant 2018/2019 avec les associations et les lauréats, ainsi que les conventions du Contrat Local Etudiant 2018/2019 à passer avec chaque lauréat.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire trouve, une nouvelle fois, et comme chaque année, dommage pour les jeunes Stanois que l'opposition vote contre et ne porte pas une ambition forte en direction des jeunes. Il remercie toute l'équipe municipale pour son aide et sa contribution pour les jeunes Stanois et qui aura l'occasion d'aller voir de plus près l'immersion de ces jeunes dans le tissu associatif.

Affaire n°4.1 - Convention de partenariat entre la Commune de Stains et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune pour l'organisation de la Foire des savoir-faire solidaires à Stains

Rapporteur: Francis MORIN

Francis MORIN explique qu'il s'agit d'une reconduction puisque ce principe avait été adopté l'année dernière dans le cadre des Fêtes Solidaires et avait donné satisfaction. Il est question d'une mise en vitrine du développement local et de l'économie sociale et solidaire sur la ville. Ce sont des initiatives plus ou moins importantes qui montrent l'esprit de création et l'entrepreneuriat existant à Stains.

Pour Francis MORIN, la Foire permet, sinon de vendre des marchandises (car ce n'est pas réellement un marché de Noël), de constituer surtout un moment d'information et de prise de contact pour un certain nombre d'associations, de créateurs et de producteurs. Francis MORIN note que Andines y sera comme traditionnellement. D'autres associations à caractère artistique et social participeront également à la Foire. Francis MORIN explique qu'il faut passer par une convention avec l'Etablissement Public Territorial puisqu'il s'agit d'un cofinancement avec une petite partie de mécénat d'entreprise. Francis MORIN convie l'ensemble des élus à cet événement.

Mathieu DEFREL voudrait saluer cette initiative qui participe à toute la politique autour de l'économie sociale et solidaire menée à l'échelle de la ville. Ce n'est pas un marché de Noël, mais cela participe à l'ambiance de fêtes de fin d'année. Mathieu DEFREL souligne que ce sont souvent des marchés très commerciaux qui sont proposés en région Ile-de-France où il y a une redondance de produits sans aucune âme. Stains peut, à l'inverse, se féliciter de travailler réellement avec le tissu associatif local et des sociétés qui portent d'autres valeurs et proposent d'autres produits avec une originalité et un savoir-faire qui permettent de rendre ces fêtes de fin d'année encore plus belles. Pour Mathieu DEFREL, ces fêtes solidaires permettent de fédérer, autour de l'économie sociale et solidaire, tous les services municipaux. En effet, les seniors y participent, des activités pour les familles s'organisent autour de ces activités. Mathieu DEFREL se rappelle que l'année passée avait été une très belle édition et se dit certain que cette année le sera tout autant.

Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune de Stains et l'Établissement Public Territorial Plaine Commune pour l'organisation de la Foire des savoir-faire solidaires à Stains, le samedi 22 décembre 2018, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant, au regard du respect des engagements conventionnels approuvés.

Affaire n° 4.2 - Convention pour la prévention bucco-dentaire des personnes âgées, le dépistage des résidents, et la sensibilisation et l'accompagnement de l'équipe soignante
Convention pour la prévention bucco-dentaire des personnes âgées, le dépistage des résidents, et la sensibilisation et l'accompagnement de l'équipe soignante entre le site Saint Vincent de Paul (EHPAD, Centre d'Accueil de Jour, Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants) et la commune de Stains
Rapporteur: Najia AMZAL

Najia AMZAL explique qu'il s'agit d'une convention de partenariat sur la question de la prévention bucco-dentaire entre la ville de Stains et l'EHPAD de Saint Vincent de Paul. Cette convention est menée par le service prévention santé du Centre municipal de santé, et s'inscrit dans le cadre du programme de prévention bucco-dentaire à destination de publics fragilisés, de personnes âgées dépendantes et de personnes en situation de handicap. Ce programme est également financé par le Département. Najia AMZAL rappelle que les actions menées par le service prévention santé ne sont pas nouvelles sur la question bucco-dentaire et sur d'autres.

C'est dans ce cadre que la ville de Stains propose cette convention qui a pour objectif les actions suivantes : favoriser la qualité de vie des personnes âgées accueillies sur le site Saint Vincent de Paul à Stains ; améliorer l'hygiène bucco-dentaire des personnes âgées ; prévenir le capital dents et le risque de surinfection ; lutter contre la dénutrition ; améliorer les connaissances et les savoir-faire du personnel soignant et aidant ; aider le personnel médico-éducatif dans le maintien de l'hygiène des personnes âgées ; faciliter l'accès aux soins. Najia AMZAL explique que cette action se décline en 3 volets : sensibilisation des personnels soignants, dépistage, et prise en charge selon les besoins des patients.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU,

Ville de Stains

M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention pour la prévention bucco-dentaire des personnes âgées, le dépistage des résidents, et la sensibilisation et l'accompagnement de l'équipe soignante entre la commune de Stains et le site Saint Vincent de Paul (EHPAD, Centre d'Accueil de Jour, Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants), ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5.1 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanois - 3ème répartition 2018

Rapporteur: Angèle DIONE

Angèle DIONE rappelle qu'il s'agit du troisième et dernier plan de subvention pour l'année 2018. Les critères d'attribution sont les suivants : l'implication dans la vie locale ; l'impact des actions des associations au sein des quartiers en lien avec la vie sociale des habitants ; la nature et le dimensionnement de leurs projets ; leur rayonnement sur la ville ; leur inscription dans le tissu associatif local. Angèle DIONE rappelle que la subvention de fonctionnement s'élève à 46 000 euros, les subventions de projet s'élèvent à 20 000 euros et les subventions exceptionnelles s'élèvent à 5 000 euros. Deux répartitions ont été réalisées en amont en Conseil municipal le 24 mai 2018 et le 28 juin 2018.

La dernière répartition, présentée aujourd'hui, est de 38 750 euros pour le fonctionnement et les projets et 5 000 euros pour les subventions exceptionnelles. Angèle DIONE explique que les élus disposent de deux rapports qui se succèdent. 31 associations ont déposé un dossier de demande de subventions pour cette dernière répartition. Angèle DIONE annonce que les montants proposés aujourd'hui atteignent 28 000 euros pour les subventions de fonctionnement et 8 500 euros pour les subventions de projet. Les détails de la décision sont un peu plus clairs sur le deuxième volet qui permet de mieux connaître le but et l'action de chaque association ayant déposé un dossier. Le Conseil municipal est appelé à accorder aux associations une subvention au titre de l'année 2018 pour ce dernier plan de subvention.

Julien MUGERIN annonce que, une nouvelle fois, l'opposition s'abstiendra. Cependant, il voudrait préciser que, lorsque l'opposition s'abstient, cela ne doit pas être considéré comme un manque de soutien au monde associatif. Pour lui, les associations ne sont pas dupes, elles savent que l'opposition les soutient. En revanche, le manque de soutien de l'opposition, c'est envers la majorité. Julien MUGERIN note, ce qui n'est pas un « scoop » à ses yeux, que la majorité et l'opposition ne partagent pas les mêmes valeurs humaines, au-delà même du clivage gauche-droite. Il indique que l'opposition ne partage pas la solidarité déguisée, conditionnée et politisée de la majorité. Il explique que l'opposition, connaissant les pratiques, les conceptions ainsi que les injustices de la majorité, ne peut pas lui faire confiance.

Julien MUGERIN a remarqué que, lorsque l'opposition pose des questions, comme lorsque Marie-Claude GOUREAU a demandé les raisons précises de la situation de l'association Femme dans la Cité, la majorité a botté en touche. Aussi comment l'opposition peut donner un blanc-seing ou signer un chèque en blanc alors que l'opposition n'a pas de réponses aux questions posées. Julien MUGERIN estime que chacun des membres de la majorité, dans la situation de l'opposition, avec ce manque d'information, et les défauts de la majorité municipale que l'opposition lui connaît, aurait bondi et peut-être même encore plus fort. L'opposition ne peut pas donner cette confiance directe en sachant de quelle façon la majorité agit au quotidien, ainsi, elle s'abstiendra. En revanche, en ce qui concerne les deux attributions suivantes, compte tenu de la plus grande précision et puisqu'il s'agit d'une solidarité très claire, l'opposition votera en faveur des subventions. Cependant, en ce qui concerne le train de subventions, sachant que la majorité municipale est décisionnaire, et est juge, de ce qui peut être alloué ou pas, l'opposition ne peut lui accorder sa confiance.

Mathieu DEFREL souhaiterait réagir à ce qui vient d'être dit. Il confirme que la majorité et l'opposition ne partagent pas les mêmes valeurs, mais ne veut pas débattre de cela dans ce Conseil municipal. Mathieu DEFREL trouve que le seul domaine dans lequel la droite a des qualités, c'est celui de la communication. Pour lui, elle est capable de présenter une peau très lisse afin de faire croire qu'elle est auprès des habitants, auprès des associations, sur le terrain à suivre les situations individuelles de certains agents. Elle demande à la majorité en Conseil municipal de prendre position pour une association ou d'étayer les politiques internes à une association alors que l'opposition reproche quotidiennement à la majorité municipale d'être partie prenante et d'instrumentaliser. La majorité, les conseillers municipaux, les maires adjoints et les élus de terrain attendent l'opposition auprès des habitants, auprès des lycéens lorsqu'il n'y a pas de caméras, sur le terrain pour supporter la mobilisation des enseignants et des élèves. Mathieu DEFREL constate qu'il ne voit pas l'opposition défendre les intérêts des habitants au quotidien et trouve cela dommage. Le Conseil d'administration représente une occasion de discuter et de voir quel est le positionnement des élus de la région sur des dossiers aussi sensibles que ceux-là. Pour Mathieu DEFREL, un élu régional est attendu ailleurs et sur d'autres sujets que simplement pour faire des remarques sur les fréquences de bus du 253.

Mathieu DEFREL ne peut pas accepter le discours de l'opposition qui consiste à dire qu'elle ne vote pas par principe parce qu'elle ne fait pas confiance à la majorité. Pour lui, l'opposition fait croire aux habitants, dont elle a besoin pour accéder au pouvoir en 2020, qu'elle a de l'intérêt pour eux alors qu'elle n'en a aucun. La majorité ne voit pas la droite dans les batailles, elle ne la voit pas sur la question des transports. Mathieu DEFREL trouve que l'opposition répond présente pour mettre plus de contraventions, mais n'est pas présente sur la bataille des transports afin de pouvoir proposer aux Stanoises et aux Stanois des alternatives à la voiture. En effet, Mathieu DEFREL souhaite rappeler que, aujourd'hui, les Stanois sont contraints d'utiliser la voiture. De nombreuses familles possèdent deux ou trois véhicules qui, pour certains, seront bientôt interdits en Ile-de-France. Mathieu DEFREL fait référence aux annonces du gouvernement qui souhaite interdire les véhicules diesel d'avant 2001.

Il se demande quelle direction prend la société en tapant toujours sur les plus modestes, en les obligeant à se réadapter, à s'endetter... Mathieu DEFREL demande à l'opposition d'accompagner celles et ceux pour qui elle prétend se battre sur des batailles qui sont les leurs : meilleure desserte de transports, plus de moyens, de la dignité, notamment au niveau de l'éducation, ainsi que de la réussite éducative. Mathieu DEFREL estime que l'opposition est à côté pour tous ces sujets-là. Il pense également que, malgré les leçons de morale de l'opposition, en reprochant à la majorité de faire de la communication, les Stanoises et les Stanois ne sont pas dupes. Elle peut ainsi continuer à faire croire qu'elle

Ville de Stains

peut changer les choses sauf que, aujourd'hui, sur les sujets les plus minimes, elle est absente. Mathieu DEFREL propose aux membres de l'opposition de commencer à faire leur travail d'élus avant de pouvoir en discuter à nouveau.

Monsieur le Maire remercie Mathieu DEFREL pour son intervention, estimant qu'elle était très bien et qu'il n'a pour sa part rien à y rajouter.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2018, selon la liste ci-annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que la subvention sera octroyée sur la présentation d'un bilan d'activité et d'un bilan financier au titre de l'année N-1, et sur présentation des perspectives d'actions 2018.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.2 - Attribution de Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français suite au tremblement de terre et au tsunami en Indonésie

Rapporteur: Angèle DIONE

Angèle DIONE explique que, à la suite du séisme de magnitude 7,5 sur l'échelle de Richter et du tsunami qui ont frappé l'Indonésie, et plus précisément l'île des Célèbes, le jeudi 28 septembre, le Secours Populaire Français lance un appel aux dons. L'association souhaite pouvoir intervenir au plus vite afin d'épauler ses partenaires locaux et associatifs. Selon le bilan du 1^{er} octobre, il y aurait 1 200 morts et plus de 48 000 déplacés. Un état d'urgence de 14 jours a été déclaré.

Angèle DIONE précise que les victimes sont essentiellement du côté du Nord dans la région de Donggala. Suite à cet appel, et à la dureté qu'a affronté la population, Angèle DIONE annonce que la ville de Stains a, comme à son habitude, répondu présente et montré sa solidarité au travers d'une subvention de 3 000 euros attribuée au Secours Populaire Français. Celle-ci doit permettre de soutenir les actions d'aide d'urgence mises en place pour cette population sinistrée. En conclusion, le Conseil municipal est appelé à accorder à l'association Secours Populaire cette subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 euros.

Monsieur le Maire remercie Angèle DIONE pour ce rapport important sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour ce qu'il s'est malheureusement passé en Indonésie à la suite du tremblement de terre et du tsunami.

Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : ACCORDE à l'association Secours Populaire Français une subvention exceptionnelle, suite au tremblement de terre et au tsunami en Indonésie, d'un montant de 3 000 euros (trois mille euros) au titre de l'année 2018.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5.3 - Attribution de subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français suite aux inondations dans l'Aude

Rapporteur: Angèle DIONE

Monsieur le Maire précise que ces deux rapports sont à destination du Secours Populaire Français (SPF) puisqu'il s'agit de la seule association qui a sollicité la ville de Stains. Il arrive que d'autres associations la sollicitent, mais cela n'a pas été le cas cette fois.

Angèle DIONE confirme que le Secours Populaire Français est à l'origine de cet appel à la générosité pour venir en aide à celles et ceux, nombreuses et nombreux, qui ont tout perdu dans la nuit du 14 au 15 octobre 2018 dans le département de l'Aude. Les quatre mois de pluie ont entraîné une crue dévastatrice qui a fait 14 morts et un nombre important de blessés. Angèle DIONE explique que les dégâts matériels sont considérables et que 204 communes ont été impactées par cette catastrophe naturelle. Le Conseil municipal est appelé à valider la somme de 2 000€ versée au Secours Populaire pour soutenir les actions d'aide d'urgence mises en place pour aider les populations sinistrées du département de l'Aude.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : ACCORDE à l'association Secours Populaire Français une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros (deux mille euros) au titre de l'année 2018 pour soutenir les actions d'aide d'urgence en faveur des populations sinistrées du département de l'Aude.

Ville de Stains

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance publique est levée à vingt-et-une heures trente-sept.

Le Secrétaire de séance
Mme Sylvie JEANNOT



Le Maire
Monsieur Azzédine TAÏBI

